

La fondation de prévoyance des
entreprises et institutions romandes



Qui est Profelia ?

Profelia est une institution de prévoyance professionnelle qui s'adresse aux entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs, privés comme publics. Ses activités s'étendent à la Suisse romande et aux cantons bilingues.

Profelia est une fondation collective de droit privé. Elle a sa propre personnalité juridique, distincte de celle de Retraites Populaires.

Retraites Populaires, le partenaire idéal | Le Conseil de fondation de Profelia a décidé de confier la gestion de son institution à Retraites Populaires.

En choisissant Retraites Populaires comme gérante, Profelia bénéficie de l'expérience d'une institution active depuis plus de 110 ans dans la prévoyance professionnelle et la gestion de caisses de pensions.

Cette expérience et ce savoir-faire sont d'importants atouts dont Profelia peut se prévaloir.

Retraites Populaires

- Institution de droit public créée en 1907 ;
- Un centre de compétences situé à Lausanne ;
- Plus de 350 collaborateurs au service de ses clients.

Ses métiers :

- Assurance vie ;
- Prévoyance professionnelle, dont la gestion d'institutions de prévoyance (CPEV, CIP, Retraites Populaires Fondation de prévoyance, Profelia, CP ECA-RP) ;
- Immobilier ;
- Prêts.

Retraites Populaires - une institution de proximité et de taille humaine.

A qui s'adresse Profelia ?

Profelia s'adresse aux employeurs de tous les secteurs (privé, public et parapublic). Elle assure aussi bien les petites entités et institutions que les grandes entreprises.

Des employeurs issus de domaines très variés font confiance à Profelia : santé et activités sociales, formation et enseignement, transports et communication, développement économique et/ou culturel, activités associatives, triages forestiers, production et distribution d'énergie, gestion des déchets, etc.



Profelia Les valeurs

Le partenariat | Profelia entend créer avec chaque employeur et chaque personne assurée une relation de confiance personnelle, privilégiée et durable. Le client est au centre de ses préoccupations.

La solidarité sectorielle | La solidarité est un principe important dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Pour Profelia, il est essentiel et se traduit par un regroupement des entreprises issues du même secteur dans une caisse de prévoyance commune. Cette solidarité permet aux employeurs et personnes assurées de bénéficier des synergies qui en découlent et de conditions financières de premier ordre.

La transparence | Les prestations de Profelia sont clairement définies et communiquées. Les cotisations le sont tout autant : chacun sait ce qu'il paie et pour quelles prestations.

La disponibilité | Les collaborateurs de Profelia sont en tout temps disponibles pour ses partenaires, que ce soit pour répondre à une question personnelle, participer à une séance d'information ou établir une offre de prévoyance professionnelle.



Profelia Les avantages

La proximité | Profelia a son siège social et administratif à Lausanne et offre ses prestations à toutes les entreprises et institutions concernées en Suisse romande et dans les cantons bilingues.

Le conseil personnalisé | Profelia conseille personnellement chaque employeur. Grâce à ses spécialistes en prévoyance professionnelle, elle analyse globalement la situation propre à chaque client en tenant compte de ses moyens financiers. Profelia lui propose ainsi la solution idéale et réellement adaptée à ses besoins spécifiques et à ceux de ses employés.

Des solutions modulables | Profelia propose des plans de prévoyance modulaires ou personnalisés qui incluent des prestations allant au-delà du minimum légal prévu par la LPP (Loi sur la prévoyance professionnelle, vieillesse et invalidité). En tant qu'employeur, vous profitez ainsi d'un large choix pour organiser la prévoyance professionnelle de votre personnel.

L'adaptation permanente | Profelia adapte son offre en permanence afin que ses prestations répondent aux attentes de ses clients et à l'évolution des composantes de la prévoyance professionnelle en Suisse.

La souplesse d'un extranet disponible 24h/24 | Profelia donne à tous ses clients l'accès à une plateforme de gestion en ligne. Elle permet de consulter des données, partager ou échanger des fichiers par voie sécurisée et d'effectuer des actes de gestion en direct. Outre l'économie de papier, ce système permet de gagner du temps et d'atteindre une meilleure efficacité.

La collaboration avec Retraites Populaires Elle permet à Profelia de bénéficier de nombreux avantages tels qu'une plateforme de gestion complète à des coûts compétitifs et l'expertise de nombreux spécialistes dans tous les domaines liés à la prévoyance professionnelle (finance, juridique, administration, communication, etc.).

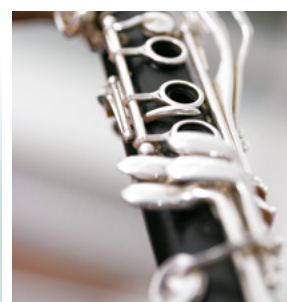
Modèles d'affiliation et plans de prévoyance

Profelia propose plusieurs types d'affiliation.

L'affiliation commune | Profelia dispose de deux caisses communes. La première est dédiée aux employeurs et salariés du secteur public et parapublic et d'une caisse commune dédiée au secteur privé. Dotée d'une solidarité sectorielle forte, chaque caisse commune dispose de son propre Comité de caisse de prévoyance où les employeurs et les assurés sont représentés paritairement.

L'affiliation autonome | L'employeur et les salariés d'une entreprise de plus de 100 personnes constituent leur propre caisse de prévoyance. Celle-ci dispose de son propre Comité de caisse de prévoyance.

Choix des plans de prévoyance | Profelia propose une large palette de plans de prévoyance pour les affiliations communes. Pour les affiliations autonomes, Profelia élabore des plans de prévoyance à la carte, qui tiennent compte des spécificités de l'entreprise.



Prestations et financement

Prestations | Profelia offre des prestations adaptées aux modes de vie actuels. Ainsi, elle propose la rente de partenaire enregistré, la rente de concubin, la retraite anticipée, la retraite flexible dès 58 ans, la rente pont AVS ou encore le choix de la prestation de retraite sous forme de rente ou de capital.

Taux de conversion | Profelia applique un taux de conversion différent entre la part obligatoire de l'avoir de vieillesse et la part sur-obligatoire. A l'âge légal de la retraite de l'AVS, le taux de conversion de la part obligatoire correspond à celui fixé par le Conseil fédéral, soit 6,8%. Le taux de conversion appliqué par Profelia à la partie sur-obligatoire de la prévoyance est fixé par le Conseil de Fondation de la Caisse.

Intérêt servi sur le capital LPP | Le Conseil de fondation de Profelia fixe la rémunération de l'ensemble des capitaux de prévoyance, sans distinction entre la part obligatoire et la part sur-obligatoire. Le taux d'intérêt minimum correspond au taux défini annuellement par le Conseil fédéral. Les Comités de la caisse de prévoyance décident après appréciation de la situation financière d'attribuer un intérêt complémentaire aux capitaux de prévoyance.

Financement | Les cotisations d'épargne et de risques sont fixées en pour-cent du salaire assuré et sont expliquées de manière transparente.

Organisation

Profelia | Retraites Populaires a créé Profelia sous la forme d'une fondation collective qui appartient à ses assurés. Elle a démarré ses activités le 1^{er} janvier 2009.

Gestion paritaire | La participation des employeurs et des assurés au sein du Conseil de fondation et des Comités de caisse de prévoyance est un principe fondamental. Ils y sont représentés de manière paritaire.

Légendes :

Conseil de fondation | Le Conseil de fondation, organe suprême, est élu par les Comités de caisse de prévoyance. Ses membres représentent les différents secteurs d'activités, tout en partageant une même vision de l'intérêt et des besoins des assurés.

Caisses communes de prévoyance | Elles regroupent plusieurs entreprises ou institutions actives dans le même secteur d'activité.

Caisses autonomes de prévoyance | Elles sont créées pour de grandes entreprises ou institutions de plus de 100 collaborateurs.

Comité de caisse de prévoyance | Qu'elle soit commune ou autonome chaque caisse a son propre Comité de caisse de prévoyance qui détermine notamment la politique de distribution des excédents.

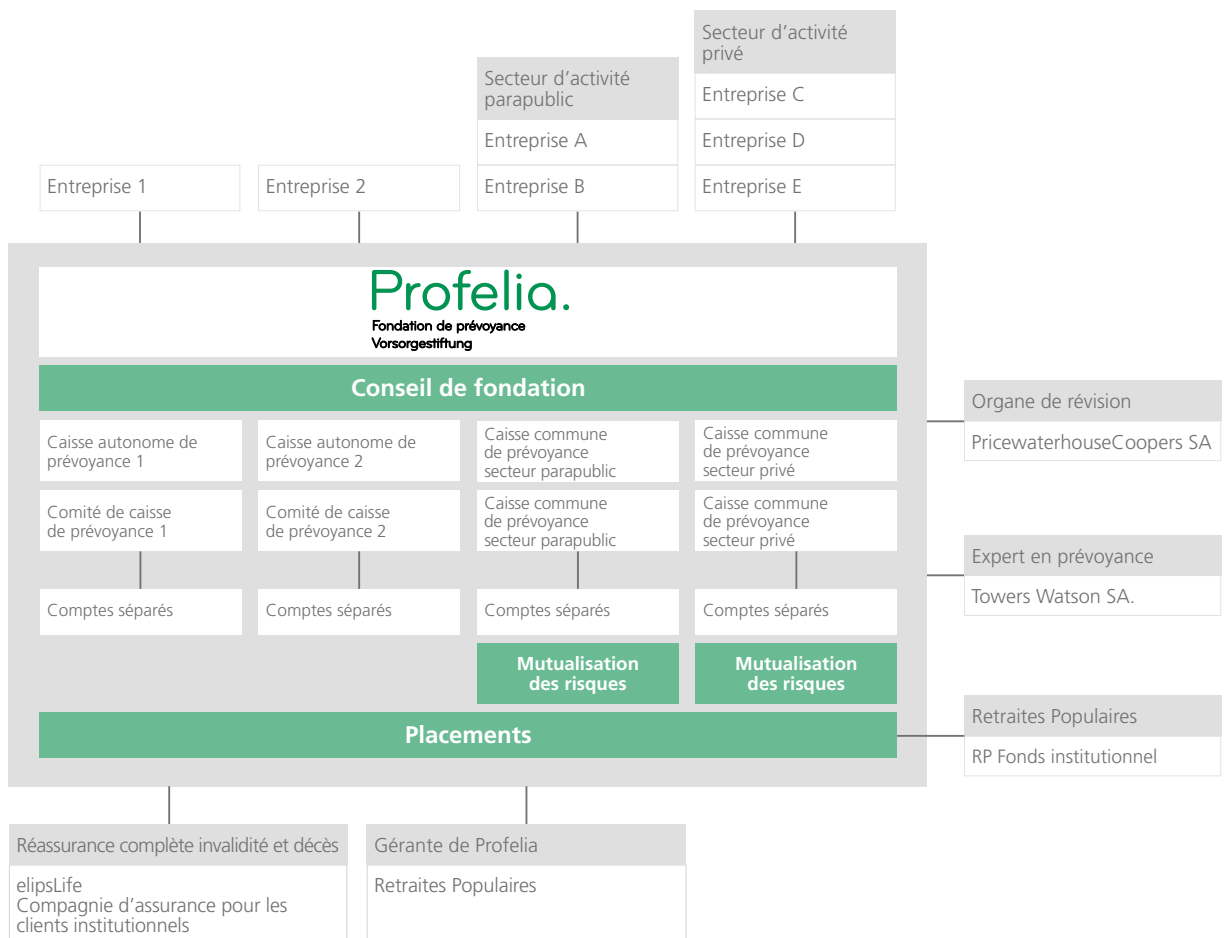
Mutualisation des risques | Les risques décès et invalidité sont mutualisés par caisse de prévoyance.

Placements | Le Conseil de fondation définit la stratégie de placements et détermine l'allocation des actifs de Profelia. Les capitaux de prévoyance sont investis dans le Fonds Institutionnel de Retraites Populaires.

Gérante | Profelia a confié sa gestion à Retraites Populaires. Cette institution vaudoise plus que centenaire est garante d'une gestion professionnelle et sûre. Son expérience en matière de prévoyance professionnelle et ses spécialistes sont au service des employeurs et personnes assurées de Profelia.

Réassurance complète invalidité et décès
La couverture des risques d'invalidité et de décès est intégralement réassurée auprès de elipsLife.

Surveillance | Profelia est placée sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, lieu du siège de Profelia.



Profelia l'essentiel en quelques points

- Une fondation de prévoyance pour les entreprises de tous les secteurs et de toutes les tailles;
- le partenariat, une valeur essentielle;
- la solidarité par secteur d'activité;
- deux modes d'affiliation : commune ou autonome;
- la gestion assurée par Retraites Populaires, le partenaire professionnel idéal.



Contactez-nous | Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à vos questions et vous donner des conseils adaptés à votre situation particulière.

www.profelia.ch

Profelia
Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. : 021 348 21 11
info@profelia.ch